Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Arras et rue LILLE

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agneaux, Grand'Place

CONDITIONS		PUBLICITÉ	
Par la poste. Un an	20 francs	Annonces	la ligne 0,45
Six mois	10 francs	Réclames	— 0,75
Trois mois	5 francs	Faits-divers	— 1,50
Départem. nos limitrop. et Etrang. port en sus		Chronique locale	— 4,00

Assemblée générale des Catholiques

DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

JOURNÉE DE SAMEDI

Action antimaçonnique

A neuf heures du matin, en la salle Ozanam, s'est ouverte la séance consacrée à **L'ACTION ANTIMAÇONNIQUE.**

Au bureau ont pris place NN. SS. Delamaire, Williez, Meunier et Henry, M. le vicaire général Lamant, MM. Thellier de Poncheville, président général, Nourrisson de Paris, Coppin, membre du Comité régional.

M. Michel Lefrançois lit un rapport sur la Franc-Maçonnerie et le Peuple.

Nos lecteurs connaissent l'auteur de cette brochure, rédigée avec tant de précision, qui s'intitule : « Le Plan Maçonnique » ; ils savent que ce vaillant lutteur n'affirme rien qu'il ne prouve et qu'il possède un nombre incalculable de documents, d'une authenticité incontestable, sur la Franc-Maçonnerie, son organisation, son fonctionnement, ses résolutions, etc.

La même richesse de documentation et la même solidité d'argumentation se rencontrent dans le travail qui fut lu samedi matin.

Après avoir démontré le but de la F.·. M.·. : déchristianisation de la France, le rapporteur indique comment la secte a procédé pour amener le peuple à partager ses vues.

Pour fausser l'opinion, elle a inventé un vocabulaire que l'on pourrait intituler : « la piperie des mots » ; elle a accumulé mensonges et promesses ; en un mot, elle a été, ce que disait un franc-maçon qui a quitté la Loge écœuré, elle a été une œuvre de lâcheté, d'hypocrisie et de mensonge.

Conclusion : les catholiques doivent prendre le contre-pied de cette méthode et se donner pour but la réalisation de cette maxime, qui est la devise du Congrès : « Instaurare omnia in Christo » (tout instaurer dans le Christ).

Après avoir remercié très vivement le distingué rapporteur, Mgr Delamaire ouvrit la discussion : NN. SS. les évêques, M. l'amiral de Cuverville, M. Nourrisson, plusieurs congressistes, exposèrent les moyens qu'il faut employer et des résolutions très pratiques furent prises.

On entendit ensuite **M. Beuque** sur les rapports de la Franc-Maçonnerie avec les socialistes.

M. Beuque n'est pas moins documenté que son collègue ; il s'est depuis longtemps spécialisé dans l'étude de ces questions ; il prouva d'une manière péremptoire que le socialisme s'identifie de plus en plus avec la Franc-Maçonnerie : les chefs du socialisme sont en majorité francs-maçons ; leur doctrine est d'origine juive et maçonnique ; les journaux socialistes sont sous la coupe des juifs et rédigés par des francs-maçons ; la grande majorité des gros bourgeois francs-maçons ne manquera pas d'empêcher la réalisation du programme socialiste, qui menace leurs intérêts.

Seules, les œuvres sociales catholiques sont capables de servir utilement la classe ouvrière ; c'est une raison de plus de nous y consacrer.

Mgr Williez recommande tout particulièrement l'organisation de conférences. Mgr Delamaire avait parlé dans le même sens, demandant que partout l'on organise au moins deux conférences populaires par an, pour montrer ce qu'était en réalité la Franc-Maçonnerie.

M. le capitaine Magniez appelle l'attention d'une manière toute particulière sur les actes de la Franc-Maçonnerie, qui tendent à désorganiser l'armée.

Après un nouvel et intéressant échange de vues, les congressistes adoptèrent à l'unanimité un vœu tendant à ce que, dans chaque diocèse il soit créé une Commission d'action antimaçonnique.

***

En même temps que se tenait cette séance, un certain nombre de congressistes se réunissaient au Cercle catholique, rue Marais, pour le **CONGRÈS D'ART CHRÉTIEN ET D'HISTOIRE.**

Au bureau : M. le vicaire général Margerin, MM. les chanoines Leuridan, président, et Vandame, vice-président ; M. le docteur Edm. Leclair, secrétaire.

M. Leclair donne lecture du procès-verbal du dernier Congrès et du rapport sur les travaux de la Société d'études durant l'année.

M. le chanoine Leuridan traite rapidement la question de la conservation, de l'entretien et de la restauration des monuments et des objets d'art religieux sous le régime des nouvelles lois et décrets sur la matière.

M. l'abbé Masure donne lecture de la liste des objets d'art classés par la Commission départementale du Nord.

Mgr Delamaire entre en ce moment dans la salle des séances, accompagné de M. le vicaire général Lamant.

Sur la demande de Sa Grandeur, M. le vicaire général Margerin donne communication du règlement diocésain sur la construction des églises ; ce règlement, très complet, prescrit notamment que l'Administration diocésaine devra être consultée préalablement, les plans et devis devront lui être soumis, de même que l'état des ressources disponibles, etc.

Mgr Delamaire soumet ensuite à l'étude des ingénieurs et architectes l'idée suivante : Etablir les plans et devis d'églises-types pour 600, 1.000, 2.000 personnes, de construction économique et de caractère artistique.

M. Delacoutre, ingénieur à Lille, donne des indications sur un projet de construction en béton armé.

La question intéresse vivement les congressistes, qui posent des questions. Mgr Delamaire exprime ses désirs avec une compétence que tous admirent.

La conclusion de ce débat fut qu'un concours sera organisé sous peu entre les architectes, dont les projets seront exposés et récompensés s'il y a lieu.

La séance a été levée à midi.

***

Dans une des séances de travail du Congrès, M. Fr. Deledalle, secrétaire du Comité catholique des Ecoles de Roubaix, a déposé sur le bureau le rapport concernant l'usage des bandes postales illustrées pour envoi des cartes de visite à toutes occasions. Ce rapport faisait ressortir la facilité de propager cet usage et faisait remarquer le bénéfice net, tous frais déduits, de 6.786 fr., produits en trois ans et distribués à celles villes, proportionnellement à leur participation à la vente.

M. Deledalle, 34, rue Fosse-aux-Chênes, Roubaix, répondra directement à toute demande de renseignements.

L'après-midi

Une centaine de congressistes, ecclésiastiques, hommes et dames, étaient réunis à deux heures à la Maison de famille Albert-le-Grand, boulevard Vauban.

M. le chanoine Rambure, pro-recteur de l'Université Catholique, les reçut avec cette exquise courtoisie qui lui conquiert toutes les sympathies et se fit leur aimable et érudit cicerone.

On visita successivement la Maison de famille, la chapelle de l'Université Catholique, les divers locaux. Les visiteurs ne tarissaient pas d'éloges sur la belle organisation de nos Facultés.

Dans le bureau de M. le directeur de l'Ecole Industrielle il fut offert aux personnes présentes un souvenir de leur visite. M. Thellier de Poncheville traduisit les sentiments de tous en quelques aimables paroles.

Les congressistes se rendirent à l'Institut catholique des Arts et Métiers.

Salués à l'entrée par le dévoué directeur, M. Stoffaes, ils furent conduits par lui et ses distingués collaborateurs dans les divers ateliers, modelage, ajustage, forge, etc.

Ils eurent notamment la bonne fortune d'assister à la coulée d'une pièce de douze cents kilos.

Il nous a été fort agréable d'entendre, au cours de cette visite, de multiples éloges de l'organisation des divers services, qui étaient en pleine activité et, disons-le à leur louange, de l'ardeur au travail et de la parfaite éducation des très nombreux élèves, originaires de presque tous nos départements ; quelques-uns mêmes sont venus de l'étranger chercher l'enseignement technique, donné par des professeurs de choix.

LA SÉANCE GÉNÉRALE

à la Salle Ozanam

La séance du soir était présidée par S. G. Mgr Delamaire, qui avait à sa droite Mgr Dizien, évêque d'Amiens, et à sa gauche Mgr Meunier, évêque d'Evreux.

Parmi les personnalités présentes sur l'estrade se trouvaient MM. Thellier de Poncheville, Paul Féron-Vrau, le chanoine France, le chanoine Ponceaud, Zamanski, l'abbé Desgranges, l'abbé Delsaux, Eugène Dutholt, Octave Chambon, rédacteur en chef de la « Bourgogne » et du « Petit Patriote » d'Auxerre, etc.

M. Thellier de Poncheville a pris la parole, au nom de Mgr Delamaire, pour présenter les deux orateurs, M. Zamanski, vice-président de la Jeunesse Catholique, et M. l'abbé Desgranges, conférencier déjà connu, qui s'est rencontré avec Sébastien Faure et n'a pas eu de peine à confondre son adversaire.

« Un programme social », tel est le sujet qu'a développé **M. Zamanski** devant un auditoire aussi nombreux qu'aux soirées précédentes.

En faisant de l'action sociale, a-t-il exposé, les catholiques, qui ne se contentent pas seulement de gémir au milieu des ruines amoncelées, ne font que se conformer aux principes de l'Evangile.

Les uns s'occupent de l'enseignement libre, d'autres de questions familiales, de questions ouvrières, d'enseignement professionnel et ménager. Ceux-ci luttent pour le repos collectif dominical ; ceux-là combattent l'alcoolisme et la tuberculose. Il en est qui s'intéressent aux habitations ouvrières à bon marché, aux jardins ouvriers.

D'un autre côté, certains sont occupés à restaurer la famille professionnelle par l'organisation syndicale, syndicats ouvriers, syndicats patronaux, par les syndicats agricoles, les mutualités, les coopératives de consommation, les caisses de crédit les secrétariats du peuple.

C'est encore faire de l'action sociale que de travailler à relever la cité, c'est-à-dire le petit coin de France auquel, dans la grande patrie, le cœur s'est plus particulièrement attaché, que de réclamer la décentralisation administrative, les libertés provinciales, même les grandes assemblées régionales.

Ces trois sortes d'efforts sociaux que M. Zamanski a énumérés concernent en premier lieu la famille, puis la profession et la cité.

On voit bien que l'influence de l'Evangile leur donnera toute leur valeur.

En les accomplissant, nous pouvons dire que nous sommes dans la tradition des chrétiens, dans la tradition immortelle de l'Eglise.

Cette action sociale de l'Eglise est aussi démocratique, parce que l'Eglise a toujours protégé les faibles et ceux qui souffrent. L'Eglise a aimé les esclaves et les serfs, elle a défendu les peuples contre les princes et les puissants, elle a soutenu les manants, les roturiers, les travailleurs.

Sachant donc avec quelle sûreté notre doctrine sociale se soude à notre doctrine religieuse, n'ayons pas peur de pousser jusqu'au bout les conséquences de cette doctrine.

Que [illegible] par exemple, lorsqu'une loi est promulguée pour instituer le repos du dimanche, n'allons pas donner le scandale de la combattre. Réclamons les retraites ouvrières. Réclamons la liberté d'association.

Allons au peuple, inspirons-lui la sagesse de l'Eglise.

Le peuple alors verra où sont ses véritables amis, et, termine M. Zamanski, en faisant allusion à un tableau de la chapelle de la Sorbonne, il prendra la croix sur ses larges épaules dans notre nation réconciliée.

M. l'abbé Desgranges a prononcé ensuite un éloquent discours sur le conflit social.

Quelle solution proposent les collectivistes ? Quelle doit être l'attitude de l'Eglise en présence de la lutte des classes ? Quel doit être en particulier le rôle des jeunes catholiques démocrates pour la solution du conflit ?

Tels sont les trois points étudiés par M. l'abbé Desgranges.

L'orateur s'est gardé de vouloir, en parlant du capitalisme, blesser les patrons du Nord, dont le dévouement à leurs ouvriers est connu.

Il a établi que la société capitaliste est mauvaise, parce qu'elle s'appuie sur le principe faux du libéralisme économique de la Révolution ; puis il a montré qu'en face de cette société issue de la Révolution, façonnée et pétrie par la République radicale maçonnique, indéfendable en bloc, seuls les collectivistes ont protesté et ont prétendu instaurer un ordre nouveau.

Quand on discute la solution qu'ils proposent, on se demande comment, dans la France si sensée, si spirituelle, elle a pu obtenir tant de succès.

M. l'abbé Desgranges montre l'absurdité des théories socialistes, puis il demande que dans la lutte des classes, la religion et le clergé ne soient pas avec une classe contre l'autre.

Quant au rôle que peuvent tenir les jeunes démocrates dans ce conflit social, l'orateur voudrait qu'ils agissent d'après des doctrines positives et scientifiques, mais que les questions religieuses soient tenues au-dessus de tout.

Il recommande les œuvres d'éducation populaire ; il demande qu'on favorise la législation qui a pour but de soulever ce qu'il y a de trop dur dans les conditions économiques et qu'on fasse les expériences sociales qu'on estimera utile d'essayer.

Il exprime enfin l'espoir que de l'action sociale catholique sortira une société régénérée. Non-seulement la force sociale du christianisme n'est pas épuisée, mais elle n'a pas encore donné toute sa mesure ; nous ne sommes qu'à l'aurore, le grand midi de la civilisation chrétienne, le siècle de la démocratie catholique nous viendra bientôt.

Pour terminer la séance, S. S. Mgr Dizien a remercié les orateurs et a exprimé toute sa satisfaction d'avoir pu assister au Congrès des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais.

Puis NN. SS. les Evêques ont donné leur bénédiction et Mgr le Coadjuteur a convié tous les assistants à la séance de l'Hippodrome, qui sera, a-t-il dit, le couronnement triomphal des travaux de cette semaine.

Dimanche 17 Novembre

A dix heures, MESSE à la basilique N.-D. de la Treille, à laquelle tous les groupements catholiques sont spécialement invités.

A deux heures et demie, à l'Hippodrome, rue Nicolas-Leblanc, 37, **SÉANCE DE CLOTURE,** sous la présidence de Mgr Delamaire, Coadjuteur de Cambrai.

Orateurs :

M. Thellier de Poncheville, président du Congrès ;

M. de Lamarzelle, sénateur du Morbihan ;

Mgr Henry, évêque de Grenoble.

Immédiatement après la réunion de l'Hippodrome, SALUT SOLENNEL à l'église Saint-Michel.

ÉCHOS

Mgr DELAMAIRE A LILLE

Nous lisons dans la « Semaine Religieuse » :

« Monseigneur l'Archevêque Coadjuteur a pris possession, la semaine dernière, du pied-à-terre qu'il s'est donné à Lille, afin d'être en communications plus fréquentes et plus faciles avec la partie la plus centrale, la plus populeuse et la plus active du diocèse ».

PIE X ET LE BULLETIN DIOCÉSAIN PAROISSIAL

On lit dans le *Bulletin diocésain paroissial* :

Un missionnaire, originaire du diocèse de Cambrai et Visiteur des Missions des Lazaristes en Orient passant à Rome, obtint une audience de Notre Saint-Père le Pape.

Entre autres choses, l'entretien roula sur le diocèse de Cambrai, ses œuvres, son Bulletin Diocésain Paroissial récemment fondé par Mgr Delamaire. Dès que Pie X entendit prononcer le nom de Mgr Delamaire, son visage s'éclaira d'une vive expression d'affectueuse bienveillance ; puis il ajouta quelques paroles bien bonnes et entre autres celles-ci : « Oui, de tout cœur je bénis le directeur et les lecteurs du Bulletin Diocésain Paroissial... »

Cette précieuse bénédiction du Très-Saint-Père réjouira grandement tous les amis du Bulletin et les encouragera à le propager de plus en plus. Ils voudront aussi, par de ferventes prières, témoigner leur reconnaissance à l'égard du bien-aimé Pie X.

Nous nous associons à la joie de notre confrère et à sa conviction que cette précieuse bénédiction accentuera davantage encore le magnifique succès remporté par lui en ses quelques mois d'existence.

DU TAC AU TAC

La scène se passait il y a juste huit jours, dans un café de la rue de France à Maubeuge. L'assistance était très composite.

Je ne sais pas trop comment cela se fit, on vint à parler des charges de plus en plus lourdes qui pèsent sur les malheureux contribuables. Ce fut bientôt un feu roulant de plaisanteries amères et faciles, hélas ! sur la désinvolture avec laquelle nos députés, « Clémenceau régnant », livrent au pillage les finances de France.

— « C'est insensé, déclarait énergiquement un vieux travailleur, nos dettes, au lieu de s'amortir, grandissent sans cesse, nos impôts, au lieu de diminuer, augmentent toujours !..... »

Un instituteur du Bloc, agacé d'entendre débiner le régime cher à son cœur, intervint avec solennité : « Vous oubliez, Messieurs, que la troisième République doit payer les dettes du criminel de Sedan ! »

La riposte ne se fit pas attendre : « Ce n'est certainement pas « pour payer les dettes du criminel de Sedan » que les députés et les sénateurs se sont « augmentés de 6.000 francs par an ! »

L'assistance applaudit ; un loustic cria : un bouchon ! L'instituteur était, par hasard, un homme d'esprit et de bonne compagnie. Il prit le parti de rire de sa déconvenue et n'insista pas.....

Gazette du Nord

On annonce la mort :

A BAILLEUL, de **M. Adolphe Deleu,** décédé subitement, à l'âge de 57 ans.

M. Deleu était porte-drapeau à la société des Anciens Militaires et chef de matériel à la Société Philanthropique.

Ses funérailles auront lieu mercredi 20 novembre prochain, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Amand.

Nous recommandons aux prières l'âme du défunt et offrons à sa famille nos chrétiennes condoléances.

Samedi, à onze heures, a été célébré, en l'église Saint-Martin d'Esquermes, au milieu d'une nombreuse et sympathique assistance, le mariage de **Mlle Anne-Marie Langlais,** fille de M. Henri Langlais, rédacteur en chef de la « Dépêche », et de Mme Henri Langlais, avec **M. Jean Carrelet,** enseigne de vaisseau, fils de feu le vicomte Henry Carrelet, décédé chef d'escadrons de cavalerie, et de la vicomtesse née Langlais de Saint-Chéron.

Les témoins de la mariée étaient : Mme Langlais de Saint-Chéron, sa grand'tante, et Mme Charles Grimbert ; ceux du marié : le comte Carrelet, son oncle, et M. Alexandre Carrelet, élève à l'Ecole de cavalerie de Saumur, son frère.

M. l'abbé Beaufort, ami de la famille, a reçu le consentement et a prononcé une allocution pleine de délicatesse.

Sa Grandeur Mgr Delamaire, coadjuteur de Cambrai, s'était fait représenter par son secrétaire, M. le chanoine Ponceaud. Notre Saint-Père le Pape Pie X avait daigné envoyer aux jeunes mariés et à leurs familles la bénédiction apostolique.

Nous renouvelons aux époux nos vœux de bonheur et à leurs familles nos félicitations sincères.

Samedi matin a été célébré, en l'église Saint-Pierre, à **DOUAI,** le mariage de **Mlle Marguerite Copin,** fille de M. Hippolyte Copin, banquier, avec **M. Gustave Haeuw,** fils de M. Haeuw, entrepreneur.

Les témoins étaient, pour la mariée, M. Henri Copin, chimiste de l'Ecole Supérieure de Paris, et M. Charles Waast, constructeur de bateaux, ses oncles ; pour le marié, M. Ernest Haeuw, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, son oncle, et M. Jules Haeuw, avoué près la Cour d'appel, son frère.

Lettre de MM. les Doyens

A M. LE MAIRE DE TOURCOING

Tourcoing, le 15 novembre 1907.

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre d'hier, 14 novembre 1907. Nous vous envoyons d'autant plus volontiers cet accusé de réception que nous y trouvons l'occasion, fort désirée, de vous exposer les graves raisons qui ont dicté notre conduite, vis-à-vis de votre arrêté municipal du 24 octobre.

Cet Arrêté, Monsieur le Maire, vous le pensez tout à fait conforme à la loi du 9 Décembre 1905, et au Règlement d'administration publique du 16 mars 1906. Avec plusieurs jurisconsultes, permettez-nous, M. le Maire, de ne pas être de votre avis. Si nous l'avions jugé absolument conforme à la loi, nous ne l'aurions point déféré au Conseil d'Etat, comme nous venons de le faire, il y a quelques jours.

« Cet Arrêté, dites-vous, est des plus libéral. » Vous affirmez que « c'est l'avis de tous ceux qui n'apportent pas de parti-pris dans leurs appréciations des actes de la municipalité. »

Par notre caractère et notre mission, nous sommes précisément de ceux qui ne veulent pas apporter de parti-pris vis-à-vis de tous ; et cependant nous ne voyons pas en quoi votre Arrêté est libéral.

Nous concède-t-il des libertés que nous n'avions pas jusqu'ici ? Evidemment, non. Au contraire, il nous en enlève deux, dont nous jouissions de temps immémorial, sans que jamais la population ait réclamé contre elles. Comment donc pourrions-nous trouver libérale la mesure qui, loin de maintenir nos libertés, les diminue ?

Ceux qui approuvent votre Arrêté, le jugent sans doute libéral, parce que vous auriez pu y introduire des dispositions plus intransigeantes et plus vexatoires encore contre les catholiques.

Ceux-là, M. le Maire, n'ont pas une juste notion du rôle social, de la mission de l'Autorité.

Un homme investi de l'Autorité, un Maire, par exemple, qui exerce la première magistrature civile dans une commune, ne doit se servir de son pouvoir que pour protéger et défendre les droits légitimes de tous ses administrés.

S'il se fait l'homme d'un parti, pour attaquer la liberté de ceux qui ne lui plaisent pas, il manque à sa mission et entre dans la voie du sectarisme et du despotisme.

Plusieurs maires de France, nous le savons, se sont engagés dans cette voie, à propos de la réglementation des sonneries religieuses. Ceux qui vous trouvent libéral, M. le Maire, ne s'aperçoivent pas qu'ils vous approuvent de n'avoir fait qu'un pas, dans cette voie, quand vous auriez pu en faire deux.

Enfin, M. le Maire, dans la question qui nous occupe, il y a deux pouvoirs légitimes en présence : le pouvoir civil et le pouvoir religieux. Quelles que soient les idées divergentes que l'on émet sur la prééminence de l'un vis-à-vis de l'autre, il reste certain que ces deux pouvoirs sont distincts, et que l'un ne peut pas se substituer à l'autre. Or, par votre Arrêté du 24 octobre, subitement, sans avertissement et sans essai d'entente préalables, au nom de votre seule autorité civile, vous avez réglementé des sonneries qui relèvent de l'autorité religieuse, puisqu'elles tiennent au culte. Vous avez donc agi en maître là où vous ne l'êtes point. Vous ne devez donc point vous étonner de la réponse qui fut faite à votre Arrêté, par l'affiche des Curés de Tourcoing. Cette réponse fut rapide, parce que nous ne pouvions pas laisser penser à nos paroissiens, que nous étions capables de laisser prescrire leurs droits et les nôtres sur les sonneries religieuses, le jour même de la Toussaint, où ces sonneries sont partout si populaires et si religieusement respectées.

Nous avons donc continué et nous continuons de sonner et de faire sonner, comme par le passé, nous soumettant à des procès-verbaux quotidiens, plutôt que de laisser passer cette ingérence de l'autorité civile dans les règlements cultuels.

Tels sont, M. le Maire, les graves motifs de notre conduite vis-à-vis de votre Arrêté.

Ne parlons point de plaisanteries et de manifestations. Nous n'avons point songé à plaisanter dans une affaire aussi grave, et il n'y a pas de manifestations de notre part à continuer des usages, auxquels tout le monde, à Tourcoing est habitué depuis longtemps. Nous avons évité, au contraire, tout semblant de manifestation, en prenant bien soin de ne point faire sonner une seule fois à une heure, qui ne fût conforme à ces usages et à nos règlements paroissiaux.

Il était pourtant si facile d'éviter ces difficultés !

Tous les maires ont, comme vous, été invités par M. le Préfet à réglementer les sonneries des cloches. Mais la plupart ont compris qu'ils ne pouvaient point, de leur seule autorité et sans entente avec le clergé, opérer cette réglementation.

Si vous vous étiez mis au nombre de ces derniers, M. le Maire, vous auriez constaté que nous ne sommes point des intransigeants, car nous nous serions empressés de consulter Monseigneur l'Archevêque, pour apporter, au règlement de nos sonneries religieuses, les modifications conformes aux intérêts de tous.

D'autant mieux, qu'en agissant ainsi, vous seriez resté fidèle au texte et à l'esprit de la loi que vous invoquez. Vous vous seriez conformé aux avis de M. le Ministre des Cultes, dans sa circulaire du 21 janvier 1907. Rappelez-vous ce qu'il disait en terminant sa circulaire. « Vous tiendrez la main à ce que la réglementation de ces sonneries n'aboutisse pas à leur suppression ou à leur réduction, dans des conditions telles, que la pratique de la religion se trouve entravée.

Vous êtes déterminé, dites-vous, à prendre tous les moyens en votre pouvoir pour nous mettre dans l'impossibilité d'encourir de nouvelles contraventions.

Nous nous permettons de vous indiquer le moyen ci-dessus ; nous vous le recommandons, parce qu'il sauvegarde tous les droits, les vôtres et les nôtres, et qu'il est le plus efficace pour mettre fin à la série, déjà trop longue, de ces contraventions. Ces procès-verbaux, vous les trouvez onéreux pour ceux qui les font ; soyez persuadé, M. le Maire, qu'ils sont plus pénibles encore pour ceux qui sont obligés de les subir tous les jours.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération très distinguée.

Signé : J.-B LECLERCQ, curé-doyen de St-Christophe. — L. GRUSON, pro-doyen de Notre-Dame.

VOIR EN 3e PAGE

la suite de notre intéressant feuilleton

L'HÉRITAGE DE CLAIRE

LILLE

Le Dimanche à Lille

Dimanche 17 novembre

XXVIe dimanche après la Pentecôte. — Octave de la dédicace des églises et fête de Saint Grégoire le Thaumaturge.

POUR LES VOYAGEURS

A Saint-Maurice, première messe à cinq heures un quart.

A Sainte-Catherine, au Sacré-Cœur, à Notre-Dame de Consolation (Vauban), dernière messe à onze heures et demie.

A Saint-Pierre-Saint-Paul, dernière messe à onze heures quarante.

Dans les autres églises, dernière messe à midi.

A dix heures, à l'église Saint-André, Messe pontificale et bénédiction du drapeau de la Jeunesse Catholique.

A deux heures et demie, à l'Hippodrome, Séance solennelle de clôture du Congrès catholique.

Bouquet de Saint-Eloi

EXPOSITION DE CHEFS-D'ŒUVRES (Salon couvrier)

Le Bouquet de Saint-Eloi, organisé par la Fédération des Syndicats indépendants, le Syndicat des Ouvriers métallurgistes et celui des Chauffeurs-Conducteurs, s'annonce comme très brillant.

Les nombreux chefs-d'œuvres, travaux originaux et objets d'art exposés par les ouvriers lillois seront visibles gratuitement, du 1er au 8 décembre, dans la grande salle des fêtes du « Nouveau-Lille », 265, rue Gambetta.

Les personnes qui désireraient prendre part à cette exposition le font sans aucun frais.

Les exposants sont priés de s'adresser 2, rue du Chaufour.

Toute la région viendra aujourd'hui à Lille, admirer la magnifique exposition d'étalages des commerçants.

LES GRANDS TRAVAUX

SINISTRE RUMEUR — IL N'Y A RIEN

On racontait sérieusement hier qu'un squelette avait été trouvé, parmi les décombres, dans une maison en démolition rue des Oyers.

Les racontars allèrent leur train, et tous les crimes ou disparitions non éclaircis étaient expliqués : ici on parlait d'un rentier, là d'un garçon de banque.

Tout cela se réduit à rien. C'est, du moins, ce qu'a déclaré M. Florin, chef des travaux.

Aucun ossement n'a été découvert.

LES MALHEUREUX

IL SE JETTE DANS LA DEULE : IL EN EST QUITTE POUR UN BAIN FROID

Hier après-midi, vers 3 heures, un jeune homme enjambait la balustrade près du pont du Ramponneau, et se jetait dans la Deule.

Fort heureusement, un marinier l'avait vu, et lui tendit une perche qu'il s'empressa de saisir.

Ramené à terre, le jeune homme reçut les soins nécessaires.

Il déclara s'appeler Jules Fontaine, 19 ans, rue de Wazemmes, 10.

Le motif de sa tentative de suicide ? Sans travail depuis quelques jours, il avait été réprimandé par ses parents.

Il a promis de ne plus recommencer.

Un suicidé étrange

Vendredi soir, vers 8 h. et demie, un individu arrivait à l'hôtel du Raisan, 51, rue de Paris, et demandait à dîner.

Son repas pris, le sonsommateur demanda une chambre et s'inscrivit sur le registre sous le nom de Charles Vanbroue, venat de Bruxelles et habitant Cureghem.

La chambre lui fut donnée.

Samedi après-midi, le patron de l'hôtel, étonné de ne pas avoir vu son locataire, monta à sa chambre. N'obtenant pas de réponse, il prévint la police.

Le commissaire du 3e arrondissement fit foncer la porte.

Le locataire était mort. Etendu sur son lit, il avait encore en mains un revolver. Il s'était tué en se tirant une balle à la tempe droite.

Le suicidé avait peu d'argent, et dans l'examen de ses poches, on ne découvrit aucun papier permettant d'établir son identité.

Ce qui semble encore plus bizarre, c'est que son chapeau, qui sort de la maison Amédée Descamps, 28, rue de Flemmes, à Cureghem, porte les initiales de J. D., qui ne sont pas celles du nom dont s'est servi le suicidé.

Des télégrammes ont été expédiés en Belgique et le cadavre transporté à la Morgue.

Bloc-Notes

PETITS FEUILLETS

LE DUEL

Je ne connais rien de plus stupide que le duel !

Est-ce qu'une boutonnière ouverte dans la peau d'un adversaire peut rendre l'honneur à qui n'en a plus ?

Un individu vous traite de voleur, vous lui envoyez vos témoins, le combat s'engage, votre diffamateur vous tue. Et après ? Faut-il conclure que réellement vous étiez un voleur parce que vous êtes resté sur le carreau ?

M. Charles Benoist, député de la Seine, a été traité de « mufle », au cours d'une séance parlementaire, par M. Berteaux, ancien ministre de la Guerre.

Ces messieurs ont échangé deux balles sans résultat, puis... se serrèrent la main.

Qu'est-ce que ça prouve ? Pensez-vous que M. Benoist soit moins « mufle » maintenant qu'avant le duel, en admettant qu'il l'ait quelquefois été, ce que je ne crois pas ?

Allons donc !

Les amateurs de ces scènes, qui par la maladresse ou la méchanceté d'un des adversaires tournent parfois au tragique, déclarent que l'honneur est satisfait.

Le duelliste un homme d'honneur ? C'est faux, il risque de ne devenir qu'un vulgaire assassin ayant prémédité son coup !

Il est vrai qu'à l'heure actuelle on se contente d'échanger des balles sans résultat, or les gens de bon sens pensent que l'honneur ne peut être l'intrigue d'une indigne comédie.

Quelle qu'en soit l'issue, sanglante ou non, le duel est un crime qui mérite la rigueur des lois et les législateurs pour une fois feraient de bonne besogne si après l'avoir supprimé de leurs propres mœurs, ils prenaient des mesures de répression sévère.

Nous, catholiques, nous avons horreur de ces procédés de spadassins, de bretteurs, nous respectons la vie d'autrui et nous avons trop le culte de l'honneur pour le tremper dans le sang, sous l'inconcevable prétexte de le laver.

Les anticléricaux profitent de ce que notre religion conforme au bon sens nous défend ces pratiques odieuses pour, lorsque nous leur disons des vérités qui les gênent, vouloir nous amener sur le terrain.

Ils vont partout répétant que nous sommes des lâches !

Des lâches ? allons messieurs, posez-vous devant la glace et vous en verrez. Faire le brave quand celui qu'on provoque en duel ne répondra pas, c'est le fait du poltron, du lâche.

Mille fois oui, je refuserais si j'étais dans ce cas, mais par exemple que mon adversaire n'essaie pas de me placer la main sur la figure, car je lui rétamerais son honneur à la lueur de mille chandelles.

Grâce à Dieu j'ai des poings et une canne même, dont je saurais me servir pour ma défense.

Laissons donc les animaux se battre entr'eux, mais nous, hommes, ayons plus de dignité.

Que l'on constitue, si l'on veut, pour solutionner les différends, un jury d'honneur, qu'au besoin même l'on cite en justice le diffamateur, soit...

Mais de grâce plus de duel, même, comme l'a dit Berteaux, si on ne risque sur le terrain qu'un rhume de cerveau.

O SCIE.

Désinfection des locaux, literies

Procédé TRILLAT FORMOCHLOROL
Société des Produits Anios, à Lille

Société des Concerts Populaires de Lille. — Le troisième concert de la Société des Concerts Populaires aura lieu le 24 novembre, à trois heures un quart précises, à l'Hippodrome, avec le concours du célèbre pianiste Alf. Cortot, et le virtuose flûtiste, Henri Bouillard.

Seront interprétés : La Symphonie Héroïque, n° 3 (Beethoven). — Variations symphoniques (Franck). — Concerto pour flûte de Mozart, par M. Bouillard. — Chevauchée des Walkyries (Wagner).

La location se fait chez MM. Martin, rue Grande-Chaussée, et Français, boulevard de la Liberté.

Voir en 3e page, l'annonce de **M. F. LAGACHE,** 3, rue Nationale, Lille.

L'accident mortel de la rue des Oyers. — M. Delalé a été chargé par le parquet d'ouvrir une enquête. Il a désigné M. Grimpret, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, de rechercher les causes de l'accident.

Le cadavre a été transporté samedi à Tourcoing. Les funérailles auront lieu lundi, à huit heures et demie du matin.

Pour l'hygiène et l'économie chauffez-vous avec les merveilleux **Foyers à gaz Engels,** 67, rue Nationale, Lille. Pour éviter les contrefaçons, exigez le nom Engels.

Ne montez pas à la marche. — Un débardeur, Charles Devadère, en voulant monter à la marche sur un car V. est tombé et s'est fracturé la clavicule gauche.

Un docteur lui a donné aussitôt des soins et il a été reconduit à son domicile, rue Fombelle, 6.

FOWLER & LEDURE Anglais Tailors
LILLE — 92, rue Nationale — LILLE.

Le vol de 100 francs. — La police a arrêté comme complice du vol que nous avons relaté hier, un cocher, Jules Pharasyn, rue St-Nicolas, 27.

Une troisième arrestation est imminente.

C'est M. Houeix qui est chargé de l'affaire. Lucienne Decqn et Pharasyn, à leur premier interrogatoire, se sont déclarés innocents.

GANT PERRIN, 80, rue Nationale, Lille. — Vente-réclame à prix exceptionnels du lundi 18 au jeudi 21 novembre inclus. **LE GANT PERRIN** est sans égal, par sa coupe et son élégance, le plus durable, il est le meilleur marché.

A qui le fil ? — Un paquet de fil, dissimulé sous un bosquet, au square du Ramponneau, a été trouvé hier après-midi.

Le paquet est estimé à 25 francs.

On croit que des voleurs n'en trouvant pas la vente, s'en sont débarrassés.

Les grands travaux de pénétration dans Lille, du Boulevard Roubaix-Tourcoing, ont provoqué parmi les commerçants, bien des déplacements. C'est ainsi que la Boulangerie Gabiot qui existait au n° 41, rue des Arts, depuis près d'un siècle, vient d'être transférée au n° 58 de la même rue sur la limite du nouveau boulevard, dans un local beaucoup plus vaste, qui lui a permis de s'adjoindre un rayon de pâtisseries et confiseries fines pour lequel il s'est assuré le concours d'un chef en renom.

Des chaussures. — Un ouvrier, M. Delaby, habitant Bachy, et travaillant dans une maison en construction, rue Malsence, avait déposé une paire de chaussures neuves non loin de l'endroit où il travaillait.

Les chaussures ont disparu. Delaby pas content a porté plainte.